

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie chez Alma Association Inc.		Date d'inspection Le 09 avril 2026	
Nom de l'établissement Garderie Chez Alma		Numéro de permis 2024032	
Adresse 161 boulevard Isidore-Boucher Saint-Jacques NB E7B 1W4		Numéro de téléphone (506) 740-4283	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 53	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	24 avr. 2026	
Commentaires: Le groupe des enfants de 2 ans doit disposer de matériel de jeu varié et en quantité suffisante pour l'aire de jeu intérieure, afin que tous les enfants présents puissent en profiter. Je recommande de communiquer avec l'agente pédagogique afin qu'elle puisse offrir des idées pour l'aménagement.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	09 avr. 2026	09 avr. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. À mon arrivée, une seule éducatrice était présente pour huit enfants âgés de 2 ans. La deuxième éducatrice est arrivée à 9 h. On m'a indiqué qu'il s'agissait d'une situation exceptionnelle. Une autre visite sera effectuée afin de vérifier la conformité du ratio soit 1:5 ou 2:10 et non 1:8.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté la conformité du ratio. Aucun enfant d'âge scolaire n'était présent. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de l'information concernant les membres du personnel. - Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant. - Aucun médicament n'est conservé sur place: ils sont apportés le matin par les parents et retournés à ceux-ci le jour même. Tous les médicaments sont rangés sous clé, hors de la portée des enfants. Les fiches d'administration sont complétées avec soin et dûment signées par les parents. - Espace de rangement : Les produits toxiques, chimiques et d'entretien qui se trouvent dans la garderie sont rangés sous clé et hors de portée des enfants.
--

Commentaires généraux

- Les incidents mineurs sont documentés et signés par les parents. Aucun incident majeur.
 - Les annexes 11 relatives à l'exclusion des enfants sont dûment remplies et signées par les parents.
 - L'aire de jeu intérieur est propre, sécuritaire et est pourvue de lumière naturelle.
- Observation de l'accueil d'un enfant en bas âge et d'un enfant d'âge préscolaire ainsi que de la collation fournie par la garderie (toast avec de la confiture et du lait).
Les enfants de 2-4 ans vont à l'extérieur lors de ma visite. Les enfants en bas âge sont séparés des autres enfants lors du jeu extérieur.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 avril 2026

Date

original signé par

Vadel Sokoundjou Takam

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"